



*A. Lemoine*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

Séance du 27 juin 2019

Convocation du 21 juin 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,  
M. Thibault Hennion,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

27 juin 19 – n° 01

Séance du 27 juin 2019

**OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu sa délibération du 2 mars 2017 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu la convention d'intervention foncière signée le 25 avril 2017,

Vu sa délibération du 14 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1 élargissant le périmètre d'intervention,

Considérant qu'une intervention de l'EPFIF sur la totalité de la commune, en veille foncière, permet de poursuivre l'action engagée et d'élargir la capacité d'action de celui-ci, selon les opportunités foncières, dans un souci de maîtriser l'évolution du tissu urbain, pour la réalisation d'opérations de logements, notamment sociaux, en cohérence avec les caractéristiques du tissu urbain local,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon ; 1 abstention : M. Benjamin Lanier)

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE le maire à le signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*[Handwritten signature in blue ink]*